



# CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

Coordonnées  
du propriétaire



jerome.pirrotta@gmail.com



06 03 97 80 77



## SOMMAIRE

- 1 - Désignation des parties
- 2 - Désignation du Mobil home
- 3 - Durée de la location
- 4 - Prix de la location et arrhes à verser
- 5 - Dépôt de garantie
- 6 - Services proposés
- 7 - Équipements disponibles
- 8 - États des lieux et inventaire
- 9 - Animaux de compagnie
- 10 - Taxe de séjour
- 11 - Conditions d'annulation

# 1 - Désignation des parties

Entre les soussignés, d'une part,

NOM(S) : **PIRROTTA** PRÉNOM(S) : **JEROME**  
ADRESSE : **156 Chemin des Gais Coteaux, Res les Floralties, Bât K** CP : **83190** VILLE : **Ollioules**  
ci-après dénommé le « Propriétaire »

et, d'autre part,

NOM(S) : **Dupont** PRÉNOM(S) : **S**  
ADRESSE : **5** CP : **0000** VILLE : **XXXXXX.**  
TEL : **00 00 00 00 00** @ : **dupont@dupont.fr**

ci-après dénommé le « Locataire ».

Étant ici précisé qu'en cas de pluralité de locataires, ceux-ci seront tenus solidairement et indivisiblement de l'exécution des obligations résultant du présent contrat.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue au locataire, qui accepte, les locaux meublés dont la désignation suit :

# 2 - Désignation du Mobil home

Le Mobil home équipé et meublé, modèle **IRM Petit Paradis**, de 40m<sup>2</sup> (salon / salle à manger / cuisine / **2** chambres / **1** salle d'eau / terrasse extérieure aménagée de **30m<sup>2</sup>**) est prévu pour recevoir **4** personnes maximum (personne supplémentaire interdite sans l'autorisation préalable du propriétaire).

NOM DU CAMPING : **Les Tourelles** ADRESSE : **Chemin Sainte Marthe**  
CP : **05200** VILLE : **Embrun** N° EMPLACEMENT DU MOBIL HOME : **115**

# 3 - Durée de la location

La présente location débutera à compter du **29 / 07 / 2023** à **16H00**. et prendra fin le **12 / 08 / 2023** à **10H00**, soit une durée maximum de **14** nuits. Le contrat de location cesse de plein droit à l'issue de cette période et il n'est pas renouvelable.

**L'arrivée se fait à partir de 16H, et le départ à 10H maximum.**

# 4 - Prix de la location et arrhes à verser

La présente location est consentie moyennant le prix de **0000** euros (eau, gaz, électricité compris) pour toute la durée du séjour. Des frais de **50** euros de ménage sont à rajouter sur le prix de la location.

Des arrhes, équivalentes à **30%** du prix de la location, soit la somme de **000** euros seront versées par le locataire à réception du présent contrat.

Le solde à payer, soit la somme de **000** euros, devra être acquitté 30 jours avant, soit au plus tard le **00 / 00 / 2023**

**-La réservation ne sera bloquée qu'à l'encaissement des arrhes ou du prix total de la location**

Règlement par chèque ou virement bancaire.

## 5 - Dépôt de garantie

Un dépôt de caution de 300 euros sera demandé au locataire à son arrivée sur place. La remise des clés ne se fera qu'à cette condition. Elle vous sera restituée si aucune dégradation ou casse n'est constatées lors de l'état des lieux de sortie.

*Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré comme une participation au prix de la location. Il servira à couvrir le propriétaire des dégradations aussi bien sur le mobilier que sur les équipements : (objet de décoration, électroménager, ustensiles de cuisine, etc, ...). Si le montant des pertes excède le montant du dépôt de garantie, le locataire s'engage à régler le préjudice au moment de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire, quant à lui, s'engage à justifier le montant nécessaire à la remise en état du mobil home. En cas de non règlement amiable, une expertise sera faite et le tribunal sera saisi.*

## 6 - Services proposés.

Le propriétaire du Mobil home, en sa qualité de Loueur en Meublé Non Professionnel, met à la disposition du locataire les prestations suivantes (cocher les mentions concernées) :

**Accueil et remise des clés** (soit par le propriétaire, soit par une personne mandatée, soit dans une boîte à clef codée).\*

**Fourniture des draps** (par une personne mandatée)\*\*

**Prestation de ménage** à la fin du séjour **50€** (par une personne mandatée)\*

## 7 - Équipements disponibles

Le propriétaire du Mobil home met à la disposition du locataire tous les équipements listés dans l'inventaire des états des lieux. (cf pièce jointe)

## 8 - États des lieux et inventaire

Un état des lieux d'entrée avec inventaire du mobilier et des équipements vous sera fourni sur place. Vous aurez 24H pour signaler le moindre problème ou absence d'équipements indiqués à la conciergerie.

Un état des lieux de sortie sera fait à votre départ, le propriétaire pourra effectuer lui-même les états des lieux ou se faire représenter par la personne qu'il a mandaté.

## 9 – Précisions importantes

Le propriétaire refuse la présence d'animaux de compagnie au sein de son mobil home.

Il est formellement interdit de fumer dans le mobil home.

Il est interdit de jeter autre chose que du papier toilette dans les WC.

## 10 - Taxe de séjour

La taxe de séjour, soit la somme de **0** euros par jour et par personne âgée de plus de 18 ans, sera à régler directement à l'accueil du camping.

## 11 - Conditions d'annulation

Pour une annulation de séjour ayant lieu au moins **60 jours** avant la date d'arrivée du locataire, **100 %** de la somme seront remboursés. Autrement :

- **50%** seront remboursés pour une annulation ayant lieu au moins **30 jours** avant l'arrivée du locataire.
- **0 %** de la somme sera remboursé à partir de **29 jours** avant l'arrivée du locataire.

Aucune condition d'annulation n'a lieu pour le présent contrat.

## 12 - Conditions générales

Le locataire s'engage :

- à ne pas héberger de personne(s) supplémentaire(s) sans l'autorisation du propriétaire,
- à ne pas sous-louer le Mobil home,
- à user paisiblement des lieux,
- à respecter le règlement intérieur du camping (en cas de problème majeur pouvant entraîner une exclusion par la direction du camping, aucune somme ne sera restituée),
- à s'assurer contre les risques locatifs (attestation de responsabilité civile du locataire à fournir au propriétaire et à remettre à réception du présent contrat),
- à avertir la conciergerie et propriétaire au plus vite en cas de dégâts affectant le Mobil home, son mobilier ou ses équipements (les réparations à effectuer dues à la négligence ou à un mauvais entretien seront à la charge du locataire).

---

\*Personne mandatée : Konciergerie 2.0 : 06 36 06 27 29 : [konciergerie2.0@gmail.com](mailto:konciergerie2.0@gmail.com)

VOUS SEREZ CONTACTE 48H AVANT VOTRE ARRIVEE

\*\* Location de draps et serviettes à voir et à régler directement à la conciergerie

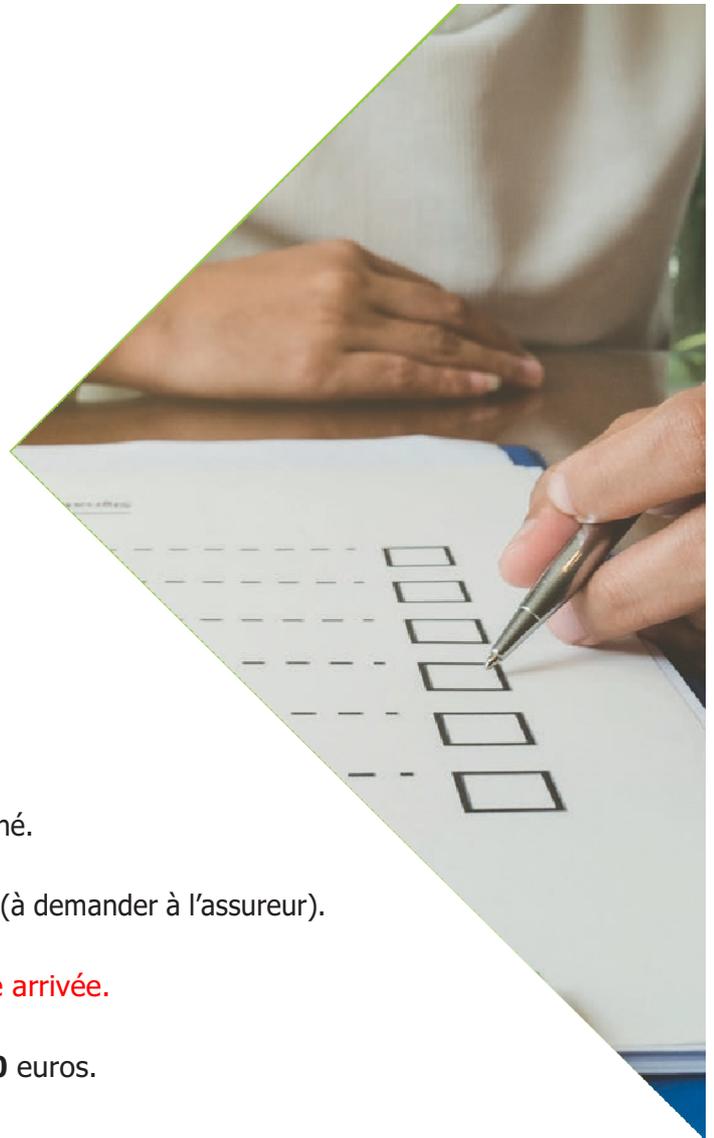
-20€ le lit double

-15€ le lit simple

-4€ la serviette de toilette

-3€ le tapis de bain

## Pièces à fournir



- ✓ Copie de la carte d'identité du / des locataire(s).
- ✓ Contrat de location dûment complété, paraphé, daté et signé.
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile ou villégiature (à demander à l'assureur).
- ✓ Dépôt de garantie **300** euros. **A remettre le jour de votre arrivée.**
- ✓ Arrhes à verser (30% de la location totale dont frais de ménage) **000** euros.

Fait à Ollioules

Le 23/ 12 / 2022

### Signature du propriétaire :

(ou de son mandataire, le cas échéant)

Mention Manuscrite

« Lu et Approuvé, bon pour accord »

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

### Signature du locataire :

Mention Manuscrite

« Lu et Approuvé, bon pour accord »